



PRIX WILLY GRÉGOIR

Cher(e) collègue,

La troisième édition du Prix "Willy Grégoir" de la Société Belge d'Urologie (SBU), visant à distinguer et promouvoir des travaux de recherche clinique ou fondamentale de qualité intéressant le domaine de l'Urologie se tiendra **le jeudi 15 octobre 2026** à l'auditoire Tagnon du nouvel Institut Jules Bordet.

Vous trouverez ci-joints les règlements et formulaires de candidature.

N'hésitez pas à présenter vos travaux ou encourager vos collègues ou assistants à participer à ce concours et à adresser votre candidature et inscription au Pr. Alexandre Peltier (alexandre.peltier@hubruxelles.be) avec copie au Secrétaire Général de la SBU (dardenne.em@gmail.com et info@sbu.be). Date limite de dépôt des abstracts le 15 septembre 2026.

En vous espérant nombreux à participer à cet événement, nous vous adressons tous nos vœux de succès.

Pour le Conseil d'administration de la SBU

Alexandre Peltier



PRIX WILLY GRÉGOIR - CONDITIONS & PROCÉDURE

Le prix s'adresse à tout assistant en formation ou tout spécialiste en Urologie ou autres disciplines, impliqué en recherche clinique ou fondamentale concernant le domaine de l'Urologie.

Les abstracts sont soumis au Comité Scientifique de la SBU afin de concourir au Prix "Willy Grégoir" de "recherche clinique ou fondamentale" de la Société Belge d'Urologie.

La recherche doit représenter un travail original, cliniquement, "pertinent" dans la pratique urologique.

La recherche doit être réalisable et éthiquement acceptable (avec avis du Comité d'Ethique compétent le cas échéant).

Une description complète et scientifiquement valide de la recherche et/ou de ses résultats doit être soumise
(Cf. canevas).

Le Comité Scientifique de la SBU sélectionne un jury ad hoc représentant la Présidence de la SBU, les trois Universités francophones et trois membres extérieurs.

Ce dernier évalue tant la valeur scientifique du travail quant à sa conceptualisation, sa méthodologie, son analyse, sa discussion que la qualité de sa présentation écrite et orale le cas échéant.

La SBU attribuera trois prix d'un montant maximum respectif d'une valeur de 3.000,00€, 2.000,00 €, 1000.00€.

Une pré-sélection des abstracts est réalisée par le Comité Scientifique de la SBU et les abstracts sélectionnés sont retenus pour une présentation orale de 20 minutes suivie de 10 minutes Q/R.

Les candidats retenus seront avisés au plus tard le 1^{er} octobre 2026.

Ils doivent se rendre disponibles à la date retenue pour leur communication orale en présentiel.

Les abstracts seront adressés au Pr. Alexandre Peltier (alexandre.peltier@hubruxelles.be) avec copie au Secrétaire Général de la SBU (François Hervé Francois.herve@uzgent.be et info@sbu.be) au plus tard le 15 septembre 2026 pour une présentation le jeudi 15 octobre 2026 à l'auditoire Tagnon, New Institut Jules Bordet à partir de 19h00 (Rue Meylemeersch,90 -1070 Anderlecht).

Le jury délibérera en fin de séance pour le classement final à l'issue des présentations orales en vue de la remise des prix en clôture de la session.

Aucun recours contre les décisions du Comité Scientifique ne sera admis.

Les lauréats seront directement admis à la Société Belge d'Urologie comme membre de droit le cas échéant.